

Direction : Direction Financière

Direction des FINANCES

REF : FINAN2007032

Signataire : JT

OBJET : Attribution d'une subvention complémentaire à l'Association Logements Jeunes 93

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu le budget communal,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union pour un Nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus. Monsieur Jacques SALVATOR n'a pas pris part au vote en tant que président de l'association.

DELIBERE :

Article unique : décide l'attribution d'une subvention complémentaire de 43 900 euros à «l'Association Logement Jeunes 93 ». La dépense sera imputée dans le budget communal , nature 6574 fonction : 524 .

le Maire